

*Question présentée par le député :*

*M. Marc Falquet*

*Date de dépôt : 13 décembre 2018*

## **Question écrite urgente**

**Repourvoir les places vacantes de l'Etat et des institutions publiques à l'interne, oui! Donner de faux espoirs aux demandeurs d'emploi externes et faire perdre du temps aux services des ressources humaines, NON !**

Certaines places vacantes proposées par l'Etat de Genève et les institutions de droit public se voient régulièrement repourvues à l'interne des services. En général, le personnel est plus ou moins au courant que telle ou telle personne va sans doute repourvoir le poste.

En parallèle, une annonce est tout de même publiée à l'externe, produisant ainsi un espoir d'employabilité pour les postulants.

Cette façon de faire, « politiquement correcte », donne une impression d'équité entre les employés à l'interne et les demandeurs d'emploi à l'externe.

Les demandeurs d'emploi externes, motivés par ces pseudo-possibilités de travail, gaspillent leur temps et leurs espoirs à préparer soigneusement leurs entretiens d'embauche. Cette pratique permet certes aux demandeurs d'emploi d'entretenir leurs illusions, mais n'est pas des plus honnêtes.

En effet, les services des ressources humaines se voient obligés d'étudier des centaines d'offres d'emplois externes et reçoivent certains candidats qui correspondent aux critères, leur donnant à cette occasion de faux espoirs, sachant qu'ils ne seront pas engagés.

Mes questions :

- *Au vu de ce qui précède, pourquoi certaines places vacantes sont-elles publiées à l'externe, sachant qu'elles vont être repourvues à l'interne ?*

- *Afin de ne plus faire tourner en bourrique les demandeurs d'emploi et les services des ressources humaines, ne faudrait-il pas attendre de publier les postes vacants à l'externe, une fois la certitude qu'ils ne seront pas repourvus à l'interne ?*

Le Conseil d'Etat est cordialement remercié de se pencher sur le sujet.